



# APRÈS LE 8 MARS, LA LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES DOIT CONTINUER...

**Suite aux audiences déposées, la CGT a été reçue par l'UTP (union des patrons du ferroviaire) et la direction SNCF pour rappeler l'importance des droits des femmes. Patrons et Direction affichent un féminisme de façade, pendant que les cheminotes subissent les restructurations et les désorganisations du travail.**



La politique d'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans une logique de communication et non dans une réelle transformation de l'entreprise. Entre les inégalités salariales et la dégradation des conditions de travail, la réalité au travail est beaucoup moins prometteuse...

## DES INÉGALITÉS SALARIALES CACHÉES

Les bilans sociaux, les rapports de situation comparée ne permettent pas d'établir les réelles inégalités salariales. Les statistiques et les chiffres avancés par la Direction ne sont pas suffisamment exploitables pour permettre un examen comparatif de salaires entre les femmes et les hommes sur des postes équivalents. De plus, les chiffres fournis sont souvent pondérés. Pour le dire autrement, les éléments qui démontrent des discriminations objectives sont neutralisés dans la construction des statistiques.

La CGT a demandé notamment que soit reprise l'ancienneté des agents en plus du genre et de la classe par CSE dans le rapport de situation comparée. Les dérives constatées nécessitent un contrôle social.

Depuis la mise en place de la transposition de l'accord Classifications-Rémunérations dans l'entreprise, l'opacité s'intensifie sur les rémunérations pour les contractuels. Les remontées des contrats de travail des cheminotes et des cheminots mettent en exergue les différences de salaire entre les femmes et les hommes. Chez les jeunes cadres, les différences sont aussi très marquées.

Sur l'index égalité 2023, les scores affichés par la direction SNCF atteignent 94 points sur 100. Pour la CGT, ces résultats ne reflètent évidemment pas la réalité que les cheminotes et les cheminots vivent dans leur quotidien. Dans de nombreuses entreprises du ferroviaire (y compris à la SNCF), les scores sont très honorables, alors que le quotidien des femmes est un enfer.

## L'ORGANISATION DU TRAVAIL DÉPASSÉE

La multiplication des restructurations et l'augmentation de la productivité continuent d'aggraver le quotidien des cheminots. Le travail de nuit et les roulements des conducteurs collés à celui des rames ne font que dégrader les conditions de travail.

Les organisations du travail n'évoluent pas : absence de toilettes, de vestiaires, de vêtements de travail... Sur certains chantiers, il faut marcher plus de 15 minutes pour atteindre les toilettes pour femmes.

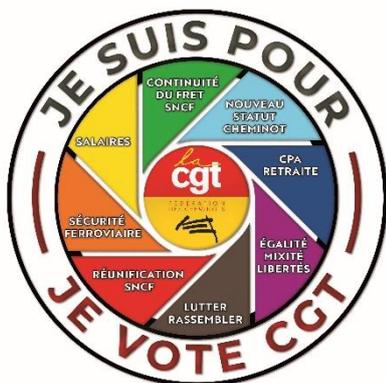
L'ensemble des obstacles limitent grandement la mixité. Dans certains métiers (ASCT par exemple) où la parité avait été atteinte, un recul net de la mixité s'est opéré.



## LA CGT REVENDIQUE :

- la modification de l'index égalité pour permettre une mesure plus juste sans tolérance d'écart et la mise en place d'une grille unique des salaires qui permettrait de gommer les inégalités ;
- l'amélioration des conditions de travail. En 2024, de nombreux cheminots n'ont pas accès à des toilettes (aux facilités essentielles) équipées d'un lavabo dans le cadre de leur journée de travail ou n'ont pas non plus le temps pour s'y rendre ;
- la limitation du travail de nuit s'il n'est pas d'une extrême nécessité (continuité du service public). Selon l'Inserm, le travail de nuit (défini comme un travail d'au moins trois heures entre minuit et 5 heures du matin) augmente de 26 % le risque de cancer du sein ;
- l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle par la réduction du temps de travail et la mise en place des 32 heures sans perte de salaire. Baisser le temps de travail hebdomadaire annuel, c'est permettre à tous de travailler à temps plein tout en assumant la parentalité ;
- des moyens pour répondre aux besoins des cheminots en matière de garde d'enfants ;
- la conquête de droits nouveaux, notamment en matière de parentalité pour les femmes et les hommes, d'articulation de temps de vie personnelle-professionnelle, de lutte contre les inégalités de rémunération, contre le sexisme, les violences sexistes et sexuelles au travail, pour la mixité professionnelle et contre la ségrégation professionnelle.
- une réelle ouverture de l'ensemble des métiers à la mixité.
- l'atteinte d'une parité femmes-hommes à l'embauche. L'objectif d'égalité et de mixité doit être également atteint sur l'alternance, tant sur les recrutements dans les dispositifs de formation que sur les embauches en CDI à l'issue de ceux-ci.

## JE SUIS POUR...



**... JE VOTE CGT AUX ÉLECTIONS CA  
DU 28 MARS AU 4 AVRIL 2024 !**

**Retrouvez toutes les informations  
et le développement  
de nos revendications sur  
[www.renforcement-cheminotcgt.fr](http://www.renforcement-cheminotcgt.fr)**

